



Genève, le 30 mai 2011

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé**

Journée mondiale sans tabac

**La loi genevoise sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics
a un impact positif sur la santé**

Afin de dresser le bilan de l'application de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) a conduit une étude d'impact sur la santé des Genevois . Les résultats démontrent une baisse importante des hospitalisations pour affections respiratoires, et de ce fait, une diminution des coûts de la santé. Ces résultats, associés à une diminution régulière du nombre de fumeurs, indiquent que la loi atteint son but de protection de la population contre le tabagisme passif, et plus généralement, de lutte contre le tabagisme.

La loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics a pour but de protéger la population contre le tabagisme passif. L'étude, confiée par le DARES au Dr Jean-Paul Humair du département de médecine communautaire, de premier recours et des urgences des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), évalue les effets précoces sur la santé de cette législation en comparant le nombre d'hospitalisations pour des maladies liées au tabagisme passif avant et après l'entrée en vigueur, le 31 octobre 2009, de la loi genevoise sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Cette étude conclut à une diminution de 19% des hospitalisations de résidents genevois pour affections respiratoires. Ce résultat est une nouveauté. Selon les auteurs, aucune recherche n'a fait état d'une diminution des hospitalisations pour, entre autres, des broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO).

Elle démontre également une réduction de 7% des hospitalisations de résidents genevois pour infarctus du myocarde. Cette diminution est plus faible que celle de 17% observée en moyenne dans d'autres études similaires. Ce résultat atypique s'explique probablement par une réduction progressive de l'exposition à la fumée passive par le biais des restrictions de fumer sur le lieu de travail, notamment aux HUG (2005), dans l'administration cantonale (2008) et à l'Université de Genève (2004). Il est vraisemblable qu'une étude de plus longue durée avec un échantillon plus grand révélerait une réduction significative des hospitalisations.

Enfin, l'étude estime que l'interdiction de fumer a permis d'éviter plus de 100 hospitalisations et 1800 journées d'hospitalisation par an, diminuant ainsi les coûts de la santé.

Pour rappel, en 2009, l'exposition à la fumée passive était de 3 heures par semaine pour 39% de la population, et de 7 heures pour 15% des personnes. La nocivité de cette exposition est attestée par de multiples études: la fumée passive augmente chez l'adulte non fumeur les risques de maladie coronarienne (+31%), de cancer pulmonaire (+25%) et de problèmes respiratoires (+39% à 116%).

A Genève, en 2008-2009, on dénombrait 27% de fumeurs quotidiens ou occasionnels contre 36% en 2001-2002. Afin de réduire encore ce pourcentage, la lutte contre le tabagisme demeure une priorité pour le DARES avec l'active collaboration des médecins de famille, des structures hospitalières, du CIPRET et de l'Institut de médecine sociale et préventive (Stop tabac).

Pour tout complément d'information :

Elisabeth Débenay, cheffe du secteur de promotion de la santé et prévention, DGS,
DARES, ☎ +41 22 546 50 16

www.ge.ch/fumee_passive